

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES

## 2023 / 2024

Votre enfant entrera pour la première fois à l'école maternelle à la rentrée de septembre 2023 (*pour les enfants nés en 2020*)

### DEUX CHOIX S'OFFRENT À VOUS :

- Prendre RDV avec le service scolaire via le site de la ville, rubrique : Vivre à Sartrouville/Scolaire/Inscriptions scolaires-dérogations
- Envoyer le dossier d'inscription par email à l'adresse suivante : [scolaire@ville-sartrouville.fr](mailto:scolaire@ville-sartrouville.fr)

### DU LUNDI 16 JANVIER AU VENDREDI 17 MARS 2023

- **Lundi, mercredi, vendredi** : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- **Mardi** : de 17h à 19h

### NOUVEAUX SARTROUVILLOIS CONCERNÉS PAR UNE INSCRIPTION SCOLAIRE HORS PETITE SECTION

- Pour les enfants dont l'année de naissance n'est pas 2020, les inscriptions se réaliseront par email ([scolaire@ville-sartrouville.fr](mailto:scolaire@ville-sartrouville.fr)) ou en déposant le dossier à l'accueil de la mairie.

### ADMISSION À L'ÉCOLE

- Après réception du certificat d'inscription, les familles devront prendre rendez-vous avec la direction de l'école afin de finaliser l'inscription scolaire.



### À NOTER

Pour les élèves actuellement scolarisés en grande section de maternelle à Sartrouville, le certificat d'inscription scolaire de CP parviendra directement aux familles par voie postale à partir du mois de janvier 2023.

### PLUS D'INFORMATIONS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Sur le site : [sartrouville.fr](http://sartrouville.fr) - rubrique Vivre à Sartrouville /Scolaire/Inscriptions scolaires-dérogations
- Par email : [scolaire@ville-sartrouville.fr](mailto:scolaire@ville-sartrouville.fr)
- Par tél. : 01 30 86 84 60 / 84 26

